

Propositions financières Budget Primitif 2013

Rapport n° CG/2012/130

Résumé :

Le présent rapport a pour objet le vote des crédits en matière de protection maternelle et infantile.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2013
PAP	Direction de l'Enfance et de la Famille	2 265 400 €
PAP	Service des établissements et institutions	1 300 000 €
	TOTAL	3 565 400 €

4111 – Modes de garde petite enfance

Les crédits d'investissement (1 300 000 €) concernent d'une part, les investissements faits par les communes et communautés de communes inscrits aux différents contrats de territoires à hauteur de 1 250 000 € et d'autre part, le renouvellement des équipements par les associations ou CCAS gestionnaires à raison de 50 000 €. A partir de 2012, les opérations sont gérées en autorisations de programme.

Le montant prévu au BP 2013 est sensiblement égal à celui de 2012.

Les crédits de paiement concernent les projets en cours suivants : 4 multi-accueils à Strasbourg (Montagne Verte, Port du Rhin, place de Hautefort et Canardière), la maison de l'enfance à Hoenheim et les modes de garde à Sarre-Union, Châtenois et Lutzelhouse.

Le montant des crédits permettra d'attribuer en 2013 de nouvelles subventions pour les projets inscrits aux contrats de territoire en fonction de l'avancement des dossiers.

Les crédits de fonctionnement (455 000 €) correspondent essentiellement à la formation obligatoire des assistants maternels.

Celle-ci comprend :

- L'initiation aux gestes de premiers secours qui est généralisée pour l'ensemble des assistants maternels
- La formation obligatoire de 60 heures dans les deux ans après l'accueil du premier enfant.

4112 – Interventions préventives pour les jeunes enfants

Ce mode d'action comprend tout ce qui se rapporte aux consultations prénatales, aux consultations de pédiatrie préventive, aux bilans de santé en école maternelle, à savoir la rémunération des médecins vacataires, l'achat de vaccins, de matériel médical et de médicaments, les frais d'interprétariat.

Ce mode d'action comprend également le financement des quatre centres d'action médico-sociale précoce de Schiltigheim, Haguenau, Sélestat et Ingwiller.

4114 – Centres de planification

7 centres de planification ont conclu une convention avec le Département. Les frais de fonctionnement correspondent à la prise en charge des frais de personnel (secrétariat, conseillères conjugales) des consultations pour les mineures et des médicaments contraceptifs. Le budget est en légère augmentation (1%) en raison de l'augmentation du coût des produits pharmaceutiques.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
4111	Modes de garde petite enfance	1 742 500,00 €	1 755 000,00 €
4112	Interventions préventives pour les jeunes enfants	1 290 000,00 €	1 309 400,00 €
4114	Centres de planification	496 000,00 €	501 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des solidarités, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2013.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL